

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE CCTP LOT N°11 CHARPENTE-COUVERTURE

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail : antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES 3

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES 5

1 - Modification de charpente et Dépose ponctuelle de couverture 5

C - PSE 6

A - GENERALITES

REFERENCES NORMATIVES

La réalisation des ouvrages devra être conforme aux documents cités ci-après :

Avis techniques, ou prescriptions du fabricant.

Matériaux conformes aux normes françaises (A.F.N.O.R.).

Règlements de sécurité incendie en vigueur.

Documents en vigueur à la date de passation des marchés : lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements propres au Maître d'Ouvrage.

Cahier des Clauses Spéciales des D.T.U. (C.C.S. - D.T.U.).

Et, en particulier :

- Le D.T.U. 31.1 "Charpente en bois"
- Cahier des Clauses Techniques et Cahier des Clauses Spéciales
- Les règles CB 71, règles de calcul des charpentes en bois
- Les règles N 84 action de la neige sur les constructions
- Les règles NV 65, règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions
- Les avis techniques
- Les Cahiers Techniques du Centre Technique du bois et en particulier : C 77 "procédés d'assemblages dans la charpente en bois"
- Les notices techniques du fabricant.
- Cahier des Clauses Techniques et Spéciales NFP 65.210-1 et 65.210-2
- NF EN 1990 EUROCODE 0 : Base de calcul des structures
- NF EN 1991 EUROCODE 1 : Action sur les structures
- NF EN 1993 EUROCODE 3 : Calcul des structures en acier
- NF EN 1995 EUROCODE 5 : Calcul des structures en bois
- NF EN 1998 EUROCODE 8 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes

Il sera exigé de l'entrepreneur une note de calcul avec toutes les indications relatives aux appuis et scellements.

Le dossier de plans réalisé avec les autres corps d'états intéressés sera remis au Maître d'œuvre.

Les matériaux non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du groupe spécialisé du C.S.T.B. entraînant leur prise en charge, sans réserve, par les assurances.

La sécurité anti-chute réglementaire sera prévue par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur.

L'entrepreneur devra réceptionner les ouvrages sur lesquels, il aura à intervenir. En cas de défectuosité, il préviendra le Maître d'Œuvre afin que celui-ci puisse y remédier. Sinon, il sera seul responsable des conséquences de ces malfaçons sur ses propres travaux.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets et gravois.

NATURE ET PROVENANCE DES BOIS

Tous les bois utilisés seront de qualité Charpente.

Ils seront corroyés et poncés.

Tous les bois seront issus de forêts éco-certifiées.

TRAITEMENT DES BOIS

Bois de classe de résistance mécanique C 24 selon norme NFB 52.001 traités selon classe 2 de la norme NFB 50.100 pour l'intérieur et classe 3 pour l'extérieur

CCTP LOT N°11 CHARPENTE-COUVERTURE – PHASE DCE

Tous les bois utilisés auront reçu un traitement fongicide, insecticide, anti-bleuissement et anti-termite par trempage ou badigeonnage dans un produit sous marque CTB-P+, pour une utilisation des bois en classe 2 en référence à la norme NF EN 335-1.

Le produit XYLOPHENE EX2002 sera d'aspect incolore.

L'Entrepreneur a pour obligation de remettre au Maître d'Œuvre une attestation de traitement des bois qui comportera les mentions indiquées dans la norme NF B 50.102

TRAITEMENT DES FERRURES

Les ferrures mécano-soudées seront traitées par peinture antirouille (gris RAL 7040).

Les petits boitiers du commerce seront en acier galvanisé

Les boulons, vis et pointes seront en acier cadmié ou électro-zinguer.

Toutes les ferrures d'assemblage et de fixations exposées aux intempéries seront livrées en acier galvanisé.

INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation générale du chantier est prévue au lot 03 – Cloisons-faux-plafonds-menuiseries intérieures.

NETTOYAGES

Chaque entrepreneur est responsable des déchets qu'il produit.

Il est tenu de les évacuer quotidiennement dans les bennes de tri sélectif prévues à cet effet.

A défaut et sur constat, les MOE, MOA ou le Coordinateur SPS pourront faire faire ces travaux par une entreprise tiers au frais de l'entreprise.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés sauf indications contraires.

1 - MODIFICATION DE CHARPENTE ET DEPOSE PONCTUELLE DE COUVERTURE

Les travaux de dépose ponctuelle de couverture existante, constituée de tuile en terre cuite, permettant la création de chevêtres et d'une nouvelle charpente, comprennent :

- mis en place des moyens d'accès nécessaires et de sécurité
- la dépose soignée de la couverture existante en tuile de terre cuite compris pare-pluie éventuel, liteaux et ouvrages annexes, sur l'emprise des ouvrages à créer.
- récupération et stockage soigné des tuiles pour réutilisation.
- création de chevêtres au travers des chevrons et pannes de la charpente existante conservée, comprenant :
 - la découpe des pièces de bois pour créer une surface de passage des éléments techniques y compris tous moyens de levage et d'évacuation
 - la réalisation de chevêtres 4 côtés repris sur les éléments de charpente existante compris bras, pièces de renfort, assemblages et toutes fixations
- suivant méthodologie de l'entreprise, mise en place d'un bâchage provisoire de type pare-pluie
- après le passage des éléments techniques, création d'une charpente facilement démontable en vue des futures interventions au droit des éléments techniques, reprise des tuiles en terre cuite préalablement stockée et remise en œuvre sur l'emprise de l'ouvrage créé, compris support de couverture toutes découpes et fixations.

Récupération tri, chargement et évacuation de tous les gravats en centre de traitement agréé.

Une étude structure sera à la charge de la présente entreprise.

Localisation :

A prévoir sur la surface de passage des éléments techniques sur la couverture existante.

C - PSE

Réfection du traitement de l'étanchéité entre les vitrages de la verrière

Travaux en plus :

1 - REFECTION DU TRAITEMENT DE L'ETANCHEITE ENTRE LES VITRAGES DE LA VERRIERE

- Sondage et vérification des éléments assurant l'étanchéité entre les vitrages (ruban adhésif).
- Dépose des éléments non adhérents à la structure porteuse des vitrages.
- Nettoyage des parties mises à nues à l'aide de tous les moyens adaptés aux différents supports.
- Mis en place des nouveaux rubans adhésifs afin de recréer l'étanchéité entre les vitrages.
- Récupération et évacuation de tous les déchets en centre de traitement agréé.
- Compris les moyens de sécurité et d'accès, les éléments de protection des vitrages pendant l'exécution des travaux

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des rubans adhésifs de la verrière

Travaux en moins :

Sans objet au présent lot.